

# Consommation et modes de vie

N° 264 • ISSN 0295-9976 • novembre 2013

Régis Bigot, Émilie Daudey, Jörg Muller (CRÉDOC)  
Guillaume Osier (STATEC et Luxembourg Income Study)

## En France, les classes moyennes inférieures bénéficient moins de la redistribution que dans d'autres pays

Les classes moyennes sont-elles, comme on l'entend parfois, les grandes oubliées de l'État providence ? Selon certains, elles seraient trop « riches » pour bénéficier des aides sociales, mais suffisamment pour payer des impôts. Cette question revient régulièrement au-devant de la scène dans les débats publics, dans la plupart des pays et de longue date.

Le CRÉDOC a tenté d'évaluer les contributions financières des classes moyennes supérieures et inférieures aux divers prélèvements obligatoires, tout en mesurant les aides publiques dont elles bénéficient en retour. Leur situation en France est comparée avec celle d'autres pays de l'OCDE sur la base des données harmonisées de la Luxembourg Income Study (LIS).

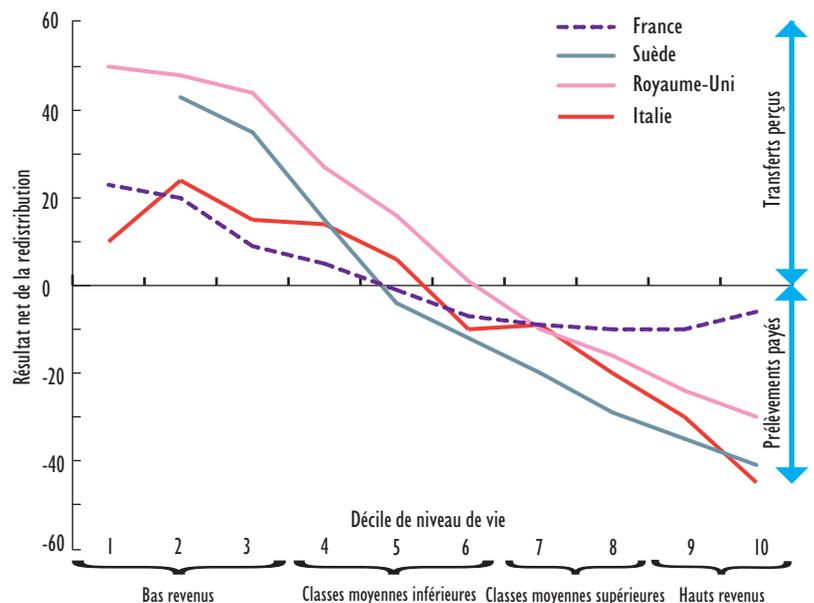
Les résultats de cette étude montrent qu'en France, la contribution nette des classes moyennes supérieures (sommes versées - sommes reçues) est aussi forte, en proportion, que celle des ménages de la catégorie « hauts revenus ». Inversement, les classes moyennes inférieures, tout comme les ménages de la catégorie « bas revenus », bénéficient relativement moins des aides sociales que dans d'autres pays. En définitive, le système socio-fiscal français redistribue moins que les modèles scandinaves – ce résultat était attendu – et il redistribue même moins que le modèle anglais ou irlandais : dans ces deux pays, les classes moyennes inférieures sont davantage aidées tandis que les hauts revenus contribuent plus que les classes moyennes supérieures.

### > Les classes moyennes inférieures sont peu soutenues financièrement

Les classes moyennes inférieures, c'est-à-dire les ménages dont le niveau de vie (cf. encadré) est compris entre 1 200 € et 1 600 € par mois pour une personne, versent l'équivalent de 43 % de leur revenu disponible aux administrations publiques à travers l'ensemble des prélèvements obligatoires, qu'il s'agisse d'impôts sur le revenu, de TVA, d'autres impôts indirects ou de cotisations sociales. Ces contributions sont assez proches des sommes reçues en retour à travers les aides sociales, les allocations chômage, les pensions de retraite et la couverture maladie, qui représentent 42 % de leur revenu disponible. En France, le système socio-fiscal est ainsi neutre pour ●●●

#### LE SYSTÈME SOCIO-FISCAL FRANÇAIS EST PEU REDISTRIBUTIF

Bilan des aides reçues et des contributions versées, en % de revenu disponible, selon les déciles de niveau de vie



Source : Calculs du CRÉDOC à partir des données de la Luxembourg Income Study, 2006  
Guide de lecture : Les Français du premier décile de niveau de vie (c'est-à-dire les 10 % les plus pauvres), retirent un gain net de la redistribution équivalent à 23 % de leur revenu disponible. Ce gain net est calculé comme la différence entre les prélèvements (impôts sur les revenus, cotisations sociales, impôts indirects) et les transferts (aides sociales, maladie et retraites).

les classes moyennes inférieures. En Suède, en Finlande, mais également en Irlande ou au Royaume-Uni, les classes moyennes inférieures et les bas revenus sont mieux soutenus financièrement par les pouvoirs publics. Au Royaume-Uni par exemple, les classes moyennes inférieures versent l'équivalent de 34 % de leur revenu disponible et en reçoivent 49 % sous forme d'aides sociales : le « gain net » après redistribution est donc de 15 points.

Quant aux classes moyennes supérieures, c'est-à-dire les personnes vivant avec un niveau de vie compris entre 1 600 € et 2 700 € par mois pour une personne, leurs prélèvements obligatoires représentent également 43 % de leurs revenus disponibles tandis qu'elles reçoivent des administrations publiques l'équivalent de 33 % de leur niveau de vie. Pour elles, la différence entre ce qu'elles payent et ce qu'elles reçoivent est donc négative de 10 points. La particularité du système socio-fiscal français est que cet effort demandé aux classes moyennes supérieures est légèrement supérieur à celui qui est demandé aux « hauts revenus », c'est-à-dire les personnes dont le niveau de vie excède 2 700 € par mois (- 8 points). Dans la plupart des autres pays, la redistribution est plus forte : les classes moyennes supérieures sont moins prélevées que les hauts revenus.

### > Un modèle de protection sociale assurantiel

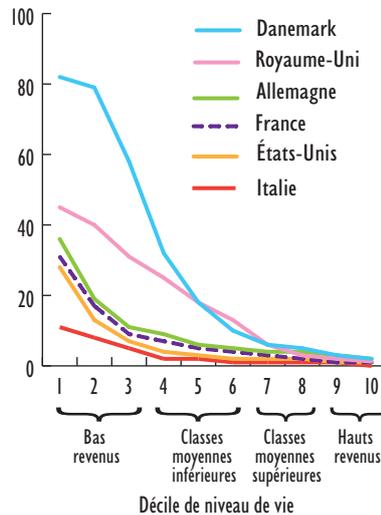
La redistribution est moins forte en France car le système de protection sociale (maladie, retraite, chômage) est de type assurantiel mais non redistributif : si les cotisations sont déterminées en fonction du niveau de revenu, une partie des prestations (salaires de remplacement lors d'arrêts maladie, retraite et chômage) est proportionnelle aux cotisations versées. Les cadres, lorsqu'ils sont au chômage, bénéficient d'une allocation plus élevée que celle dont bénéficient les ouvriers ; un cadre retraité reçoit une pension plus élevée que celle d'un employé, etc. Cela explique en grande partie le fait que les cotisations sociales en France sont à la fois élevées et peu redistributives.

## LES DEUX COMPOSANTES DES TRANSFERTS MONÉTAIRES DE L'ÉTAT VERS LES MÉNAGES EN FRANCE ET DANS D'AUTRES PAYS...

Par pays et par décile de niveau de vie

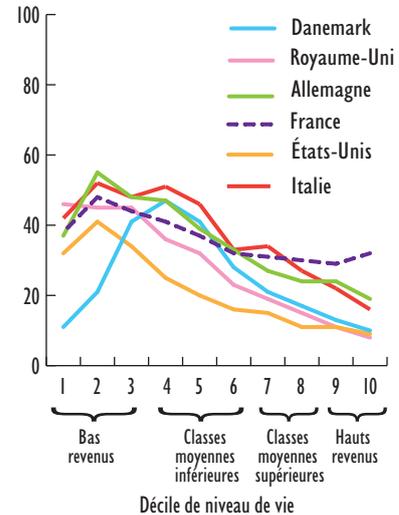
### Des aides sociales relativement faibles

Part des minima sociaux, prestations familiales, couverture maladie et allocations logement dans le revenu des ménages (en %)



### Des allocations chômage et retraite élevées

Part des allocations chômage, pension de retraite et salaires de remplacement lors d'arrêts maladies dans le revenu des ménages (en %)



Source : Calculs du CRÉDOC à partir des données de la Luxembourg Income Study, 2006

Guide de lecture : En France, les aides sociales reçues par les 10 % des ménages les plus modestes, représentent 31 % de leur revenu disponible.

Dans les pays scandinaves (Suède, Danemark, Finlande) ou anglo-saxons (Royaume-Uni, Irlande), le financement de la protection sociale repose davantage sur l'impôt, lequel est plus redistributif. Par ailleurs, au Royaume-Uni, les allocations chômage sont forfaitaires, c'est-à-dire non-proportionnelles aux revenus et donc défavorables aux plus aisés. Le fait est que, dans ces systèmes, les hauts revenus cotisent, en proportion, nettement plus que les classes moyennes tandis que les plus démunis reçoivent beaucoup plus qu'ils ne contribuent au système.

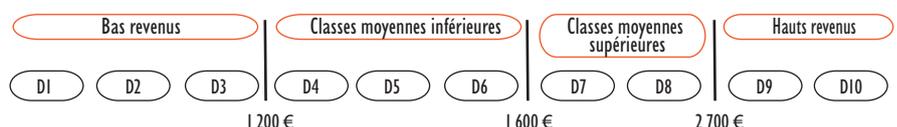
### > Des aides sociales faibles pour les bas revenus et les classes moyennes inférieures

Bien qu'assurantiel, le modèle français prévoit des filets de sécurité, pour ceux qui n'ont pas cotisé, à travers les minima sociaux. Les aides sociales contribuent pour 31 % aux revenus disponibles des 10 % les plus modestes. Cette proportion n'est pas très élevée comparé aux autres pays développés où elle atteint 82 % au Danemark, 69 % en Suisse et 57 % en Irlande. La France reste aussi en bas du classement en termes d'aides

## LES CLASSES MOYENNES : DE QUI PARLE-T-ON ?

Font partie des classes moyennes les ménages dont le niveau de vie – c'est-à-dire le revenu disponible après impôt et versement des aides sociales rapporté au nombre d'unité de consommation – se situe autour de la médiane. Dans la répartition de la population en déciles de niveaux de vie, sont regroupées au sein des classes moyennes les 50 % de la population appartenant aux déciles D4, D5, D6, D7 et D8. Les 30 % de la population les plus modestes sont appelés « bas revenus » et les 20 % de la population les plus aisés sont appelés « hauts revenus ». Les classes moyennes inférieures correspondent, selon nos estimations pour 2012, à ceux dont le revenu avant impôt se situe entre 1 200 € et 1 600 € par mois pour une personne et les classes moyennes supérieures entre 1 600 € et 2 700 €. Ces montants sont calculés par unité de consommation ; par commodité, on emploie ici l'expression « pour une personne ».

### Définition des classes moyennes (calculs à partir des déciles de niveaux de vie)

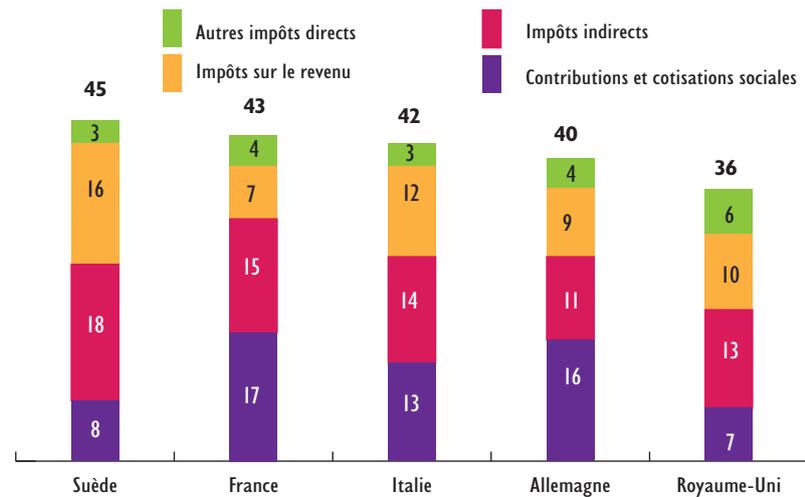


aux classes moyennes inférieures : ces aides ne représentent que 5 % de leur revenu disponible, contre 19 % au Royaume-Uni. Cela peut surprendre, mais seulement 2,9 % des personnes en âge d'être en activité bénéficient des minima sociaux en France, contre 8,6 % en Finlande et 5,6 % au Royaume-Uni (source DREES).

### > Un système de retraite et de chômage favorable aux hauts revenus

À travers le versement de pensions de retraite et d'allocations chômage directement liées au salaire, la France est plutôt généreuse à l'égard de ses classes moyennes : les classes moyennes supérieures de notre pays se positionnent ainsi en tête du palmarès européen, ex aequo avec l'Italie. Mais, c'est surtout dans le haut de l'échelle des revenus que la France se distingue : les 10 % les plus aisés perçoivent 32 % de leurs revenus en transferts (allocations chômage, pension de retraite, salaires de remplacement lors d'arrêts maladies, etc.) soit un pourcentage nettement plus élevé que dans tous les autres pays étudiés (cf. graphique « *Des allocations chômage et retraites élevées* »). De l'autre côté de l'échelle sociale, la part

LA FRANCE : DES COTISATIONS SOCIALES ÉLEVÉES ET UN IMPÔT SUR LE REVENU FAIBLE  
Poids des différents prélèvements obligatoires pour les pays de l'UE 27, en % du PIB en 2011



Source : Calculs du CRÉDOC à partir des données Eurostat, Taxation trends in the European Union, édition 2012  
Guide de lecture : Les prélèvements obligatoires représentent 43 % du PIB en France en 2011 ; ils sont composés des cotisations sociales (17 %), des impôts indirects (15 %), des impôts sur le revenu y compris la CSG et la CRDS (7 %), des autres impôts directs (4 %).

de l'assurance chômage et des pensions de retraite dans le revenu est à peine supérieure (38 % du revenu pour les 10 % les plus pauvres). La redistribution entre les plus aisés et les plus modestes n'est donc pas assurée par ces transferts comme on l'observe chez certains de nos voisins : par exemple, au Royaume-Uni, ces transferts de l'État vers les ménages couvrent 46 % des revenus des plus pauvres et seulement 8 % des plus aisés.

### > Des cotisations sociales élevées

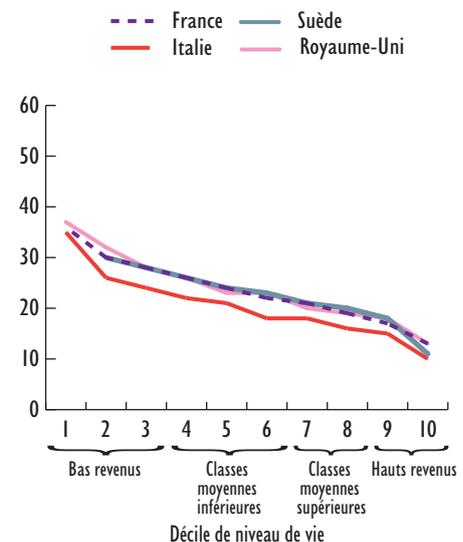
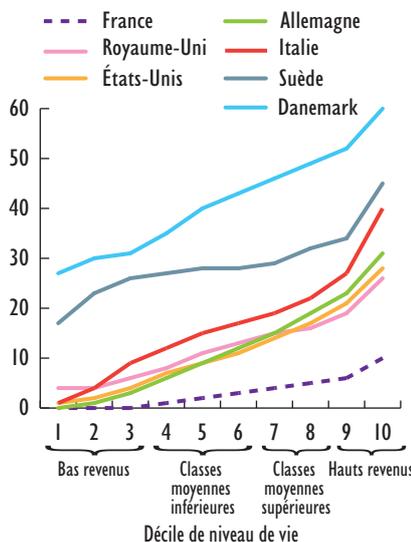
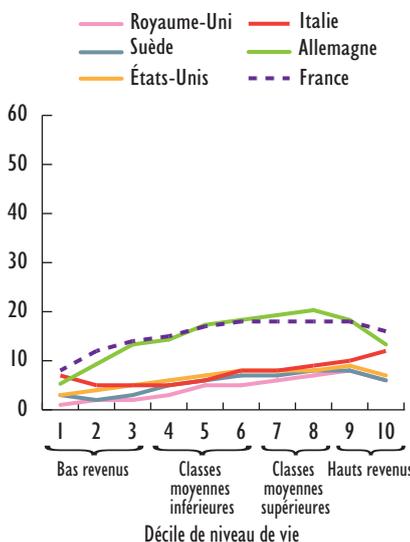
Les cotisations sociales sont au cœur du financement des systèmes assurantiels. Elles représentent une part importante des prélèvements obligatoires auxquels sont assujettis les ménages et les entreprises. Selon Eurostat, elles atteignent 17 % du PIB en France, un taux proche de celui observé en Italie (13 %) ou en Allemagne (16 %) et surtout bien supé-

#### LES TROIS COMPOSANTES DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES EN FRANCE ET DANS D'AUTRES PAYS...

Des cotisations sociales payées par l'ensemble du corps social (en % du revenu des ménages)

Un impôt sur le revenu faible (en % du revenu des ménages)

Les impôts indirects, dont la TVA, altèrent le budget des bas revenus (en % du revenu des ménages)



Source : Calculs du CRÉDOC à partir des données de la Luxembourg Income Study, 2006

Guide de lecture : En France, les cotisations et contributions sociales payées par les 10 % des ménages les plus modestes, représentent 8 % de leur revenu disponible.

rieur à celui de la plupart des autres pays européens (8 % en Suède, 7 % au Royaume-Uni).

Les cotisations sociales en France représentent un effort variant entre 10 % et 20 % du revenu disponible selon les niveaux de vie des ménages. Le dispositif en vigueur, avec un système de plafond qui limite la progressivité, fait que les classes moyennes supérieures françaises contribuent à hauteur de 18 % de leur revenu disponible, c'est-à-dire autant sinon plus que les hauts revenus (17 %). Les classes moyennes inférieures quant à elles contribuent, en proportion, à peine moins que les hauts revenus (16 %).

### > En France, l'impôt sur le revenu pèse peu

La France affiche un taux direct d'imposition sur le revenu relativement faible. Il est particulièrement bas pour les catégories sociales les plus aisées : il n'atteint que 10 % du revenu disponible des 10 % les plus riches contre 61 % au Danemark et 48 % en Suède. Son montant ne représente que 7 % du PIB contre 10 % au Royaume-Uni et 24 % au Danemark. L'impôt sur le revenu français a donc peu de poids et peu de pouvoir redistributif. Pourtant, cet impôt est souvent sujet de polémique, peut-être parce qu'il est plus « visible » en n'étant pas prélevé à la source comme dans la grande majorité des pays développés.

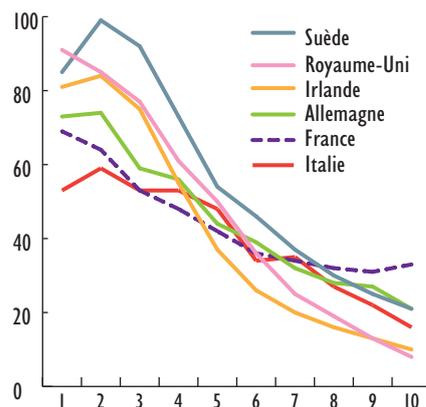
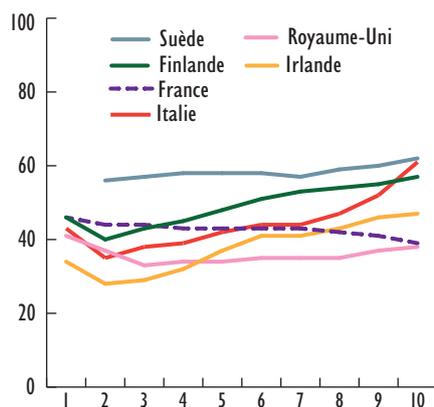
### > La TVA plombe le budget des bas revenus

Les impôts indirects, et notamment la TVA, constituent le troisième volet des

## BILAN DES PRÉLÈVEMENTS PAYÉS PAR LES MÉNAGES ET DES TRANSFERTS QU'ILS PERÇOIVENT

Part des prélèvements obligatoires (en % du revenu des ménages)

Part des transferts dans les revenus des ménages (en %)



Source : Calculs du CRÉDOC à partir des données de la Luxembourg Income Study, 2006

Guide de lecture : En France, la part des prélèvements obligatoires (impôts directs, impôts indirects et cotisations sociales) payés par les ménages du premier décile de niveau de vie s'élève à 46 % de leurs revenus disponibles. Ils reçoivent de la part de l'État (aides sociales, allocations chômage, pension de retraite et salaires de remplacement lors d'arrêts maladies), 69 % de leur revenu disponible.

prélèvements obligatoires auxquels les ménages sont assujettis. Ils représentent une part importante du budget des ménages, en France comme ailleurs. Or, ces taxes sont dégressives : elles pénalisent, en proportion, davantage les ménages modestes et les classes moyennes inférieures. Cela tient au fait que la TVA est un impôt sur la consommation et que les ménages modestes consomment la plupart de leurs revenus ; les plus aisés peuvent épargner des ressources qui échappent à la TVA.

Au final, la conjugaison de cotisations sociales élevées, d'un impôt sur le revenu faible, notamment pour les catégories aisées, et d'une TVA dégressive par rapport aux revenus conduit au fait que le taux de prélèvement obligatoire est quasi constant selon le revenu du ménage, aux alen-

### LES LIMITES D'UNE COMPARAISON FONDÉE SUR LA REDISTRIBUTION MONÉTAIRE

Selon l'INSEE, en 2005, 42 % des dépenses publiques étaient consacrées à la protection sociale, c'est-à-dire aux transferts monétaires de l'État vers les ménages. C'est ce que nous étudions ici. Mais les dépenses de l'État vers les ménages ne se limitent pas à ces prestations : les services publics fournis par l'État ont aussi un rôle redistributif que nous n'avons pas entrepris de mesurer ici. La mise à disposition pour tous de routes, d'écoles et d'hôpitaux publics, etc. correspond à des transferts en nature qu'exercent les administrations publiques en direction de la population, au même titre que les transferts monétaires.

tours de 40 % du revenu disponible. Le système fiscal français, pris dans son ensemble, est ainsi peu redistributif. ■

### Pour en savoir plus

- > Cet article s'appuie sur une recherche plus détaillée : *Les classes moyennes sont-elles perdantes ou gagnantes dans la redistribution socio-fiscale ?* Régis Bigot, Émilie Daudey, Jörg Müller et Guillaume Osier, Cahier de recherche du CRÉDOC, n° 297, décembre 2012 - <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C297.pdf>
- > La majeure partie de nos résultats repose sur l'analyse des données fournies par la Luxembourg Income Study (LIS). L'étude de la LIS est spécialisée dans la collecte et l'harmonisation des données analysant la décomposition des revenus. Notre échantillon se compose de 16 pays pour lesquels les indicateurs utiles à notre analyse sont disponibles et fiables. Les données sur les impôts indirects proviennent du modèle de micro-simulation de l'Union Européenne « EUROMOD ».